

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 16 juin à 18 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 10 juin dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Audrey ROBLIN, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Marie-Louise BOUSSEMART, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline LEBRUN, Maria PARISIS, David MORGANO, Manuëla PREVOST a donné procuration à Maryline LEBRUN jusqu'à son arrivée à 18 H 17, Sylvain COLIN, Delphine STEFANSKI, Elodie FLAMENT a donné procuration à Audrey ROBLIN jusqu'à son arrivée à 18 H 17, Nicolas WOJTKOWIAK, Linda OURAGHI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Jérôme VALLIN a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.

Zora ZOUAOUI a donné procuration à Martine LAURENT.

Françoise MORELLE a donné procuration à Samir EL AABBAOUI.

Manuëla PREVOST a donné procuration à Maryline LEBRUN jusqu'à son arrivée à 18 H 17.

Elodie FLAMENT a donné procuration à Audrey ROBLIN jusqu'à son arrivée à 18 H 17.

Tiphanie USTA.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Delphine STEFANSKI, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020.
- N'émet pas de remarque au compte-rendu de la décision du Maire prise le 3 juin 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Elit les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Une seule liste ayant été déposée (issue de la liste « Vivons Leforest au Naturel ! »), elle a recueilli l'unanimité des votes. Les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S. sont : Sandrine CHEVALIER, Marie-Louise BOUSSEMART, Daniel GOUBEL, Françoise MORELLE, Christophe HUON, Julien TAVERNIER, Maryline LEBRUN, Daniel CARLIER.

A la majorité :

- Désigne à 27 voix pour et une abstention (Rémi MIQUET), 6 Conseillers Municipaux Délégués : Françoise MORELLE, Daniel CARLIER, Maryline LEBRUN, Daniel GOUBEL, Marylou BOUSSEMART, Sylvain COLIN.

A l'unanimité :

- Désigne Maria PARISIS comme représentante au Conseil d'Administration du Collège Paul DUEZ et Samir EL AABBAOUI comme son suppléant.
- Approuve le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'année 2019.

Afin de permettre le vote du Compte Administratif et comme le stipulent les textes, Sandrine Chevalier est nommée Présidente de Séance.

A la majorité :

- Approuve le Compte Administratif. Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote du Compte Administratif, il a été approuvé à 26 voix pour et une abstention (Rémi MIQUET);

Monsieur le Maire reprend la Présidence du Conseil Municipal.

A l'unanimité :

- Arrête l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2019, faisant apparaître un excédent de 405 425,71 €, un excédent reporté de 368 081,42 € et donc un excédent de cumulé de 773 507,13 €.
- Accorde une remise gracieuse de trois mois de loyer couvrant la période de mars, avril et mai, au bénéfice des commerçants locataires d'une cellule appartenant à la commune et ayant subi la crise du Covid.
- Se prononce favorablement sur un préfinancement par le Crédit Agricole du remboursement de la TVA qui s'élève à 1 154 000 €, remboursable sur 2 ans, pour l'opération de réhabilitation / reconstruction de la piscine.
- Valide la liste des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs qui sera proposée au Directeur des Services Fiscaux.
- Conclut un protocole transactionnel avec la société Fornor (Netto) afin de partager le coût de remplacement et de déplacement d'un nouveau condenseur et solutionner ainsi une situation historique qui s'est révélée problématique dans le cadre du chantier de réhabilitation/reconstruction de la piscine.
- Forme un groupement de commande permanent entre la Ville et le C.C.A.S. afin de mutualiser les besoins, globaliser les achats et permettre la réalisation d'économies.
- Statue sur les montants de taxation de la publicité extérieure.
- Sollicite l'Etat pour une subvention au titre du F.I.P.D., dans le cadre de la modernisation de la télésurveillance, projet d'un montant de 100 278 € H.T. pour lequel une participation au taux maximal de 50% est sollicitée.
- Sollicite la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin dans le cadre du Fonds de Concours Communautaire Eclairage Public pour l'opération Casimir Beugnet : dépenses éligibles 34 036 €, fonds de concours sollicité : 3 865 € qui viennent s'ajouter à l'aide de la F.D.E.
- Sollicite la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin dans le cadre du Fonds de Concours Communautaire Eclairage Public pour des travaux d'éclairage public prévus dans diverses rues de la commune : dépenses éligibles 233 506 €, fonds de concours sollicité : 53 579 € qui viennent s'ajouter à l'aide de la F.D.E.
- Se prononce favorablement sur le protocole de formation des élus.
- Elit comme suit, les membres de sa commission d'appel d'offres, une seule liste ayant été déposée (Vivons Leforest au Naturel !) : Titulaires : Sébastien PERRIOT, Jean Paul PRUVOST, Daniel GOUBEL, Alain DAUBERCY, David MORGANO ; Suppléants : Jérôme VALLIN, Freddy RAWINSKI, Maryline LEBRUN, Françoise MORELLE, Daniel CARLIER.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention préalable multipartite entre la Ville, la C.A.H.C., Véolia et l'aménageur, en vue de la rétrocession et la mise à disposition des biens meubles et immeubles en eau et assainissement du lotissement « Les Coquelicots » situé rue Francis de Pressensé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention préalable multipartite entre la Ville, la C.A.H.C., Véolia et l'aménageur, en vue de la rétrocession et la mise à disposition des biens meubles et immeubles en eau et assainissement du lotissement « François-Marie Arouet » situé derrière l'école Voltaire.
- Désigne deux délégués et deux suppléants au SIVOM, gestionnaire du P.L.U. : Titulaires : Christian MUSIAL, Daniel GOUBEL ; Suppléants : David MORGANO, Delphine STEFANSKI.
- Désigne Freddy RAWINSKI comme délégué à la commission de suivi de site (C.S.S.) de la société Ambre à Evin-Malmaison.
- Désigne Freddy RAWINSKI comme délégué à la commission de suivi de site (C.S.S.) de la société Agora sur la commune de Noyelles-Godault.
- Désigne Freddy RAWINSKI comme délégué à la commission de suivi de site (C.S.S.) du Centre d'Enfouissement Technique exploité par la société Valnor à Leforest.
- Désigne Sébastien PERRIOT comme délégué à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.
- S'abstient, dans le cadre de l'enquête publique environnementale relative à une demande d'autorisation de l'extension du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de l'usine Mc Cain de Harnes.
- Se prononce sur le principe de réciprocité en matière de gratuité ou de tarification de redevances scolaires mises en place à l'occasion d'accueil d'élèves extérieurs à la ville.
- Modifie le tableau des emplois en créant 2 postes.
- Désigne Julien TAVERNIER comme délégué au Centre National d'Action Sociale.
- Se prononce favorablement sur l'octroi d'une prime défiscalisée à destination des agents en poste qui ont été plus particulièrement exposés au risque du coronavirus pendant la période de confinement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.